

Editorial

En Décembre 2006, la Fondation Abbé Pierre était signataire avec d'autres organismes du manifeste «habitat, précarité sociale et énergie». Ce 9 octobre 2008, elle a lancé un second programme de soutien à la création d'une offre de 2 000 logements très sociaux, avec un objectif volontariste de favoriser des «logements économes en charges» et particulièrement en dépenses énergétiques.

Durant ces deux années, la crise du logement a continué de s'aggraver, le prix des énergies a continué d'augmenter et les ménages pauvres et modestes ont été les plus durement touchés. La Fondation Abbé Pierre s'est toujours battue pour que soient construits, en suffisance, des logements aux loyers adaptés aux ressources des ménages et continuera ce combat. Il s'agit maintenant qu'elle soit plus attentive à l'impact des charges liées au logement sur le reste à vivre des familles.

Comment en effet, un couple bénéficiaire de minima sociaux avec un enfant à charge, logé en banlieue parisienne dans le parc privé ⁽¹⁾ peut-il vivre avec un reste à vivre de moins de 4€ ⁽²⁾ par jour et par personne? Dans un logement ancien non rénové sa facture énergétique sera de 190€ par mois, dans un logement neuf (100 kWh/m²/an) elle sera de 46€, si en plus il est logé dans le parc social (loyer sur la base de 6€ du m²), son reste à vivre, sans être pharaonique, doublera (8€/jour).

C'est bien de cet enjeu dont il question, permettre aux familles pauvres et modestes de payer leur loyer et leurs charges, sans être confrontées à l'alternative inacceptable, particulièrement dans un pays riche, de se priver ou de s'endetter.

Patrick Briens
Fondation Abbé Pierre

1.- En Ile-de-France, 46% des ménages à bas revenus sont logés dans le parc privé (INSEE février 2006)

2.- Calcul effectué sur la base d'un logement loué 720€ par mois avec 300€ de charges dont 200€ de factures énergétiques, déduction faite des aides au logement.

Les dispositifs d'aide aux travaux

Sensibiliser, former, diagnostiquer sont certes des actions indispensables, il n'en reste pas moins que l'action la plus importante consiste à améliorer le logement des personnes en situation de précarité énergétique par la réalisation de travaux de maîtrise de l'énergie: isolation des parois et des fenêtres, mise en place d'équipements de régulation, changement d'installation de chauffage, mise en place de capteurs solaires pour l'eau chaude, voire le chauffage, installation de poêle à bois ou d'insert ou mieux encore de chaudières bois. Ces équipements peuvent être d'ailleurs communs à plusieurs familles dans le cas de petits immeubles collectifs ou de petits lotissements.

mettre en place de tels fonds. Outre les conseils généraux, de tels dispositifs peuvent être mis en place à l'initiative des structures intercommunales ou de syndicats d'énergie ou régies. Bien entendu, il est possible de monter des projets en dehors des FSL et au-delà des FSATME, ainsi des initiatives très intéressantes ont été prises par des collectivités locales dans le cadre d'OPAH (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat). L'intérêt est tel que l'Agence de l'habitat (Anah) a décidé en 2008 de mettre la précarité énergétique comme l'un de ses deux objectifs principaux (avec la sortie d'insalubrité). Des OPAH précarité énergétique devraient donc se monter dès cette année et quatre OPAH expérimentales ont d'ores et déjà été décidées.

* Guide «Comment mettre en place un fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie» en vente sur le site de l'ADEME: www.ademe.fr

Les Fonds de solidarité pour le logement (FSL), qui s'inscrivent en général dans un Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), constituent une voie importante pour permettre l'émergence de fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie* (FSATME). Actuellement il en existe une quinzaine et sans doute pas loin de 20 à la fin de 2008. Mais il reste encore à convaincre plus de 80 Conseils généraux de l'intérêt d'une telle démarche. C'est l'objectif suivi par l'ADEME en publiant une plaquette sur la précarité énergétique (disponible en téléchargement sur le site Internet de l'ADEME) et un ouvrage complet qui devrait aider les responsables des collectivités pour

Didier Chérel
ADEME
Coordinateur Précarité énergétique

Les Fonds Sociaux d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Énergie



Les quelques dispositifs d'aide aux travaux existants fonctionnent tous à peu près sur les mêmes principes :

- Détection d'une famille en difficulté vis-à-vis de l'énergie, une détection qui est généralement assurée par les travailleurs sociaux.
- Mobilisation d'un technicien spécialisé qui effectue une visite du logement (souvent avec le travailleur social), réalise un bilan thermique accompagné de préconisations et donne tout de suite quelques conseils à la famille.
- Les préconisations sont présentées à une commission qui décide de l'attribution d'aides et de la mobilisation d'opérateurs spécialisés dans le montage financier pour réaliser les travaux.
- Les équipes sociales et techniques doivent ensuite convaincre et accompagner les familles dans la réalisation des travaux.

Bien sûr, tous les dossiers n'aboutissent pas nécessairement au financement de travaux, mais dans tous les cas, ils ont un impact sur la prise en compte de la consommation d'énergie des familles. Les travaux préconisés sont de tout ordre, compléments d'isolation, calfeutrage, installation de poêle à bois, etc. Dans les meilleurs cas, le montage financier permet une rénovation thermique complète du logement.

Au-delà des aspects techniques ce type d'intervention joue un rôle dans le parcours social des familles concernées : amélioration des conditions de vie, stabilisation dans le logement, reprise de confiance en l'avenir, etc. Les exemples qui suivent nous montrent quelques résultats obtenus grâce à ces approches qui mériteraient d'être généralisées.

Le F.A.L.P.O. : un dispositif contribuant au logement durable des personnes démunies.

Depuis 1999, le PACT Loire, en partenariat avec le Conseil Général et EDF dans le cadre du FALPO (Fonds d'Aide aux Locataires et Propriétaires Occupants), a pour objectif de favoriser la réalisation de travaux partiels visant à maintenir dans les lieux des ménages en difficulté.

Une évaluation du dispositif, réalisée fin 2007, a permis de pointer les principales préoccupations des ménages :

- Lutter contre la précarité énergétique.
- Lutter contre les maladies en traitant l'humidité et les moisissures.
- Supprimer les dangers dans l'habitation.
- Adapter les équipements à la composition familiale et à l'usage.

L'évaluation s'est surtout attachée à montrer que la réalisation de travaux partiels a conduit à une diminution moyenne de 28 % des dépenses énergétiques après travaux. Le rôle joué par le FALPO dans la lutte contre la précarité énergétique s'en trouve renforcé.

Pour répondre à toutes les sollicitations, il conviendrait de réactualiser et renforcer les financements de l'ANAH Social, et d'associer d'autres partenaires comme le Conseil Régional dans le cadre de «son action d'accompagnement énergie et précarité» et GAZ de France avec son dispositif ECO-GAZ.

Dominique Escot
Service Interventions aux Particuliers
PACT de la Loire

Les chiffres clés de l'évaluation F.A.L.P.O. :

- 71% des ménages sont en-dessous du seuil de pauvreté.
- 75% déclarent avoir souffert du froid.
- 60% rencontrent des problèmes de santé corrélés aux dysfonctionnements du logement.
- 28% de diminution moyenne des dépenses énergétiques après travaux.

Action, insertion, énergie : un accompagnement des familles dans le Gers

En 2004, le Conseil Général du Gers a décidé de mettre en place un dispositif d'aide et d'accompagnement aux travaux de maîtrise de l'énergie pour le public relevant du PDALPD : l'action Insertion Energie. Ce dispositif permet aux travailleurs sociaux de solliciter l'intervention d'un thermicien (Thomas Monge, Gascogne Energie Conseil) pour des familles rencontrant des difficultés de paiement ou de gestion de l'énergie.

Suite à la visite à domicile, un dossier comprenant un bilan thermique, des conseils de travaux avec plan de financement est examiné par une commission mensuelle. Cette commission valide la proposition et décide des engagements financiers correspondants en tenant compte de la situation de la famille, des autres sources de financement et du statut d'occupation du logement. Toutes les visites ne donnent pas lieu à la réalisation de travaux mais dans tous les cas, un diagnostic partagé avec la famille peut, grâce aux conseils personnalisés, permettre une meilleure prise en charge de la gestion de l'énergie (arrêt de l'utilisation des poêles à pétrole notamment). Les situations et les parcours sont très divers comme le montre ces deux exemples :

Famille monoparentale (1 enfant) propriétaire d'une maison de ville

Les ressources

Indemnités journalières et prestations familiales.

Le logement

Maison de 133 m² en torchis et parpaings non isolés. menuiseries, installation électrique et isolation des combles en mauvais état. Utilisation d'un poêle à pétrole et d'un vieil insert.

Le diagnostic thermique accompagné

Consommations d'énergies : 1600 € /an.
La famille n'utilise que 2 ou 3 pièces pendant l'hiver.

Les solutions préconisées

Isolation dans le grenier, changement de l'insert et de 3 fenêtres, rénovation de l'installation électrique.

Les travaux

L'isolation (336 €) a été mise en place par la famille et financée par le FSL, les autres travaux (5 398 €) nécessitent l'intervention d'artisans et un montage financier (ANAH + prime du Conseil Général + FSL).

Autofinancement de 1 215 € dont 1 067 en prêt CAF (30 euros par mois sur 36 mois).

Les résultats

- Augmentation très significative du confort, diminution de la consommation de bois, arrêt du poêle à pétrole.
- L'augmentation de la surface chauffée a permis à chacun de retrouver un espace de vie individuel durant la période hivernale.

Remarques

- L'accompagnement technique et social a été nécessaire pendant toute la durée de l'opération par le thermicien et le travailleur social car beaucoup de facteurs sont venus perturber la motivation de la famille.
- Les dossiers ANAH et prime complémentaire sont compliqués parfois à adapter à des familles en difficulté : délai, paiement des artisans, assistance au montage des dossiers nécessaire.

Couple avec un enfant locataire d'une maison de village

Les ressources

Quelques travaux saisonniers, RMI et prestations familiales.

Le logement

Maison de 135m² construite en pierre. Toiture légèrement isolée (10 cm). Chauffage : poêles à gaz butane et convecteurs électriques vétustes. Deux chambres sont au-dessus d'un garage.

Le diagnostic thermique accompagné

Consommations d'énergies : 1 930 € /an.

Les objectifs :

- Expliquer les factures élevées d'électricité.
- Amener une diminution des charges.
- Poser un cadre éducatif au mode de consommation.

Les solutions préconisées

- Réhabilitation du conduit de fumée de la cuisine et installation d'un poêle à bois, complément d'isolation.
- Isolation du cumulus placé au garage et des conduites de départ d'eau chaude.

- Rénovation de l'installation électrique.
- Arrêt des poêles mobiles à gaz butane.

Les travaux

Le FSL : aide de 700 € pour le poêle à bois.

Le PDI : aide de 230 € pour les panneaux isolants.

Le propriétaire : rénovation de l'électricité et isolation d'un mur dans une chambre.

La famille a réalisé certains travaux et acheté une cuisinière à bois complémentaire.

Résultats

- Augmentation très importante du confort.
- Transfert du chauffage sur une énergie plus abordable et plus confortable (460 €/an d'économie).
- Arrêt du chauffage mobile au gaz qui provoquait des maux de tête.

Remarques

Les travaux ont pu être réalisés grâce à la mobilisation de la famille et à la collaboration du propriétaire bailleur.

Régine Saint-Mézard
Service de lutte contre l'exclusion
Conseil Général du Gers

La solution la plus performante selon une étude d'Energie Cités : l'amélioration de l'efficacité énergétique

Une étude d'Energie Cités, réalisée avec le soutien de l'ADEME, met en lumière la manière dont se construisent les politiques publiques de lutte contre la précarité énergétique. L'étude s'appuie sur des exemples au Royaume-Uni, en Irlande et aux Etats-Unis afin de présenter les problèmes de définition, les raisons invoquées pour lutter contre ce phénomène et les différents objectifs visés par les politiques publiques.

Les réponses politiques, apportées au problème de précarité énergétique, peuvent se classer en trois catégories : la première consiste à réviser les contrats d'approvisionnement en énergie des ménages (dimensionnement, tarif appliqué); la deuxième concerne la distribution par les pouvoirs publics d'aides directes pour le paiement des factures d'énergie (aides aux impayés d'énergie). Ce moyen d'action, selon l'étude, peut s'avérer particulièrement onéreux pour les pouvoirs publics si l'on se fie à l'expérience américaine. Enfin, les pouvoirs publics ont aussi comme levier d'action le financement d'opérations d'amélioration de la performance énergétique des logements.

L'intérêt de l'étude d'Energie Cités consiste en cette réflexion autour des priorités gouvernementales. Le type de mesures adoptées sera fonction des problèmes que le gouvernement veut résoudre et des priorités qu'il s'est fixées. En ce qui

concerne la précarité énergétique, les préoccupations des pouvoirs publics peuvent concerner l'amélioration du confort (de nombreux foyers n'ont pas les moyens de se chauffer correctement et se privent donc de chauffage), la lutte contre la pauvreté plus globalement, la volonté d'améliorer la santé publique (malgré le peu d'études sur le sujet, il y a consensus pour dire que les logements mal chauffés augmentent le risque de contracter des maladies et de surmortalité hivernale) ou finalement la réduction de l'impact environnemental en diminuant les émissions de CO₂ du secteur du bâtiment.

L'étude conclut que, malgré les différents objectifs poursuivis par les gouvernements, l'approche qui fonctionne le mieux pour lutter contre la précarité énergétique est

sensiblement la même et ce, dans les trois pays étudiés. Elle consiste à créer une structure spécifique, chargée de mener des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique, avec un financement mixte provenant à la fois des fournisseurs d'énergie et des collectivités locales ou de l'Etat. Un programme de rénovation est alors lancé, ciblant en priorité les quartiers sensibles. Les travaux effectués portent en premier sur l'isolation, mais peuvent s'étendre aussi au remplacement d'appareils, à la délivrance de conseils et d'aides. Les programmes laissant l'individu faire seul toutes les démarches ont des résultats nettement inférieurs.

En savoir plus :

http://www.energie-cites.eu/IMG/pdf/precarite_energetique_fr.pdf

L'ANAH annonce des mesures pour agir contre la précarité énergétique

Les mesures sont diverses, système de primes à la performance globale des logements, une éco-prime pour les propriétaires occupants ou bailleurs, une exigence de performance énergétique pour les plus grosses opérations, un diagnostic -avant et après travaux- obligatoire. A noter également la généralisation du volet énergie dans les OPAH et pour les copropriétés en difficulté.

Plus d'informations sur le site de l'ANAH :

www.anah.fr/notre-actualite/page-actu-info.htm

Pour en savoir plus sur le web

Le moteur de recherche google mène vers 280 000 liens lorsque l'on recherche l'expression «précarité énergétique», toutefois de nombreux liens sont redondants et parfois commerciaux. Nous vous proposons quelques sites utiles :

Toutes les aides à l'habitat

Habitat & Développement met en ligne l'essentiel des aides nationales et locales, en faveur des projets d'habitat. Le moteur de recherche permet avec le numéro de département de connaître les dispositifs financiers qui y sont associés :

http://www.habitat-developpement.tm.fr/particuliers/index.cfm?cont=aide_habitat

Réaliser des travaux

L'ANAH met en ligne sur son site toute une série de fiches pratiques et complètes pour expliquer pourquoi et comment faire des travaux. Une partie de ces fiches concernent le chauffage et l'isolation :

<http://www.anah.fr/nos-conseils-techniques/fiches-techniques/page-tech-fiches.htm>

Epargne solidaire pour le logement

La Fondation Abbé Pierre met en place avec le Crédit Coopératif un fonds commun de placement destiné à soutenir la création de logements très sociaux. Renseignement sur :

http://www.fondation-abbe-pierre.fr/fcp_fondation.htm

Publié avec le soutien de :



Focus Précarité énergétique N°2

Octobre 2008

Bulletin d'information du Réseau RAPPEL

Comité de rédaction :

E. Salesse Gauthier,

F. Dimitropoulos

Ont participé à ce numéro :

D. Chérel, P. Briens,

R. Saint-Mézard, D. Escot

Conception et réalisation

graphique :

L'Atelier/Fred Dupuis

Tiré à 1200 exemplaires et diffusé

après des conseils généraux,

CAF, DDASS, délégations ANAH...

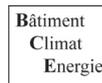
Les animateurs du réseau :

F. Dimitropoulos : b-c-e@orange.fr

E. Salesse Gauthier :

emilie.salessegauthier@cler.org

www.precarite-energie.org



Imprimé sur papier recyclé